

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 septembre 2009

Service instructeur
Service Grands Projets Routiers

N° CP-2009-11-3-3

Service consulté

**AMENAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LES RD 11 ET RD 1 BIS A
WINTZENHEIM
PROGRAMME A111**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de présenter les modifications apportées à l'avant-projet et de porter l'estimation du coût prévisionnel de l'opération à 0,35 M€ TTC.*

I) PREAMBULE :

1) Rappel de l'historique :

Le carrefour entre les RD 11 et RD 1 bis à WINTZENHEIM avait été aménagé en giratoire provisoire à l'occasion de l'aménagement du carrefour giratoire plan dit « du Ligibel » entre les RD 83 et RD 11 dont les travaux avaient été exécutés d'octobre 2007 à mars 2008.

Cet aménagement provisoire avait été réalisé pour limiter les perturbations de la circulation causées par les travaux d'aménagement du carrefour giratoire du « Ligibel ». Il avait été prévu qu'à l'issue de la réception des travaux, les feux tricolores seraient réinstallés.

Cependant, après mise en service du carrefour du « Ligibel », il est apparu que le maintien du carrefour entre les RD 11 et RD 1 bis en giratoire provisoire offrait de meilleures garanties de fonctionnement et d'écoulement du trafic.

2) Décisions antérieures :

Par délibération en date du 5 septembre 2008, la Commission Permanente avait approuvé l'avant-projet d'aménagement en giratoire définitif de ce carrefour pour un coût prévisionnel de 0,3 M€ TTC.

II) MODIFICATIONS APPORTEES A L'AVANT-PROJET :

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes à l'avant-projet (le nouveau plan général d'aménagement est joint en annexe) :

1) décalage du giratoire vers l'Est :

Le giratoire a été décalé vers l'Est de 5 m afin qu'une chambre Télécom stratégique (qui assure l'alimentation de l'ensemble du quartier du Logelbach et ne pouvant être déplacée) soit située dans le futur îlot central du giratoire et non pas sous la chaussée annulaire.

Ce ripage du centre du giratoire nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle dans le quadrant Nord-Est du carrefour.

2) arrêt bus supplémentaire :

Le projet prévoyait initialement uniquement l'adaptation de l'arrêt bus existant côté Nord-Est du giratoire.

Par courrier en date du 26 novembre 2008, la commune a demandé la réalisation d'un arrêt bus supplémentaire côté Sud-Est.

La réalisation de cet arrêt nécessite un mur de soutènement ; en effet, la voie verte empruntant le passage inférieur du Ligibel se situe immédiatement au Sud de l'emplacement de l'arrêt, en contrebas avec un dénivelé important ne permettant pas la réalisation d'un talus de déblai.

Le surcoût lié à la réalisation de ces prestations complémentaires est estimé à 50 000 € TTC.

III) CONCLUSION :

Je propose à votre commission, après délibération :

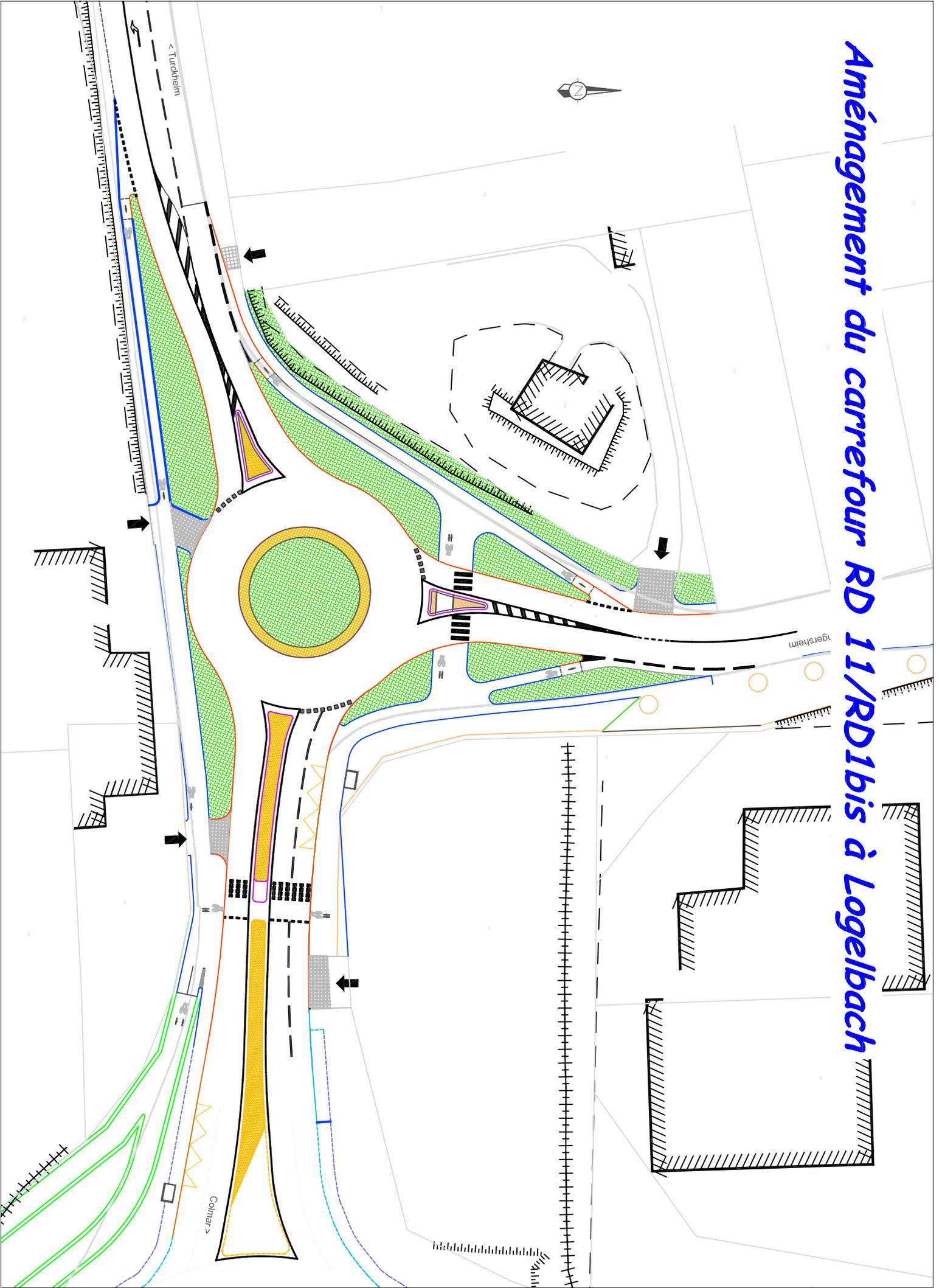
- d'approuver les modifications apportées à l'avant-projet ;
- de porter l'estimation du coût prévisionnel de l'opération à 0,35 M€ TTC.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Aménagement du carrefour RD 11/RD1bis à Logelbach



Wintzenheim, le 26 novembre 2008

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE WINTZENHEIM

HAUT-RHIN

B.P. n° 1

68920 WINTZENHEIM



Tél. 03 89 27 94 94

Fax 03 89 27 94 95

Fax 03 89 27 94 81

e-mail : mairie@wintzenheim.info
311/ST/LC

CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN
D.R.T./S.G.P.R./U.T.N.

- 1 DEC. 2008

→ *Arntion*

UNITE TRAVAUX NEUFS

Monsieur Mathias MEONI

37, route d'Eguisheim

68040 INGERSHEIM

N/Réf.: _____

Concerne : Aménagement du carrefour entre les RD 11 et RD 1 bis à Wintzenheim
Dossier suivi par : Ludovic CONTE ☎ 03 89 27 94 98

Monsieur,

La réunion du 20 novembre 2008 a été l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement du projet d'aménagement du carrefour giratoire dit « petit Ligibell » et je vous en remercie.

Après avoir pris l'attache du Syndicat Intercommunal Scolaire du Canton de Wintzenheim, je suis en mesure de vous faire savoir qu'il a lieu d'étudier dans votre projet une emprise pour la desserte des élèves attachés au Collège Prévert. En effet, cet arrêt situé côté sud de la RD 11 dans le sens Turckheim - Colmar doit permettre le débarquement d'une quinzaine d'élèves en toute sécurité.

J'ai pris également acte, qu'il vous était impossible d'inclure dans votre marché la fourniture et la pose des candélabres. Aussi, je vous saurai reconnaissant de bien vouloir me fournir dès que possible les plans d'exécution pour permettre à mes services de prendre les dispositions nécessaires pour cette prestation.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, **Monsieur**, en l'expression de mes cordiales salutations.



Pour le Maire et par délégation

L'adjoint au Maire

g
Denis ARNDT

PJ : plan de situation avec l'arrêt souhaité pour le bus scolaire